

Date de dépôt : 4 décembre 2013

Rapport du Conseil d'Etat

au Grand Conseil sur la motion de M^{mes} et MM. Anne Emery-Torracinta, Christian Bavarel, Philippe Schaller, Marie Salima Moyard, Mathilde Captyn, Alain Charbonnier, Christian Dandrès, François Lefort, Brigitte Schneider Bidaux, Lydia Schneider Hausser, Fabiano Forte, Michel Forni, Anne Marie von Arx-Vernon et Olivier Norer : Il faut connaître l'ampleur et l'évolution de la pauvreté pour la combattre !

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 10 juin 2011, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une motion qui a la teneur suivante :

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève, considérant :

- l'augmentation de la pauvreté, aussi bien en Suisse que dans notre canton;*
- le nombre de travailleurs pauvres (« working poors ») à Genève, ce qui a amené le Conseil d'Etat à déposer le projet de loi 10600 sur les prestations complémentaires familiales;*
- la conjoncture économique qui provoque une augmentation tant du chômage que du nombre de personnes devant recourir à l'aide sociale;*
- la difficulté à réinsérer nombre de demandeurs d'emploi sur le marché du travail ordinaire, notamment les bénéficiaires des emplois de solidarité rémunérés faiblement;*
- l'accroissement de l'endettement à Genève;*
- le fait que l'ampleur de la pauvreté, ses causes et ses conséquences ne sont que superficiellement répertoriées et analysées;*
- les raisons diverses qui peuvent conduire à la pauvreté;*

- *la complexité du phénomène de la pauvreté qui la fait apparaître comme une question transversale de l'action publique;*
- *la nécessité de bien connaître tant l'ampleur de la pauvreté que son évolution pour mieux la combattre;*
- *le fait que 2010 ait été décrétée « Année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale »;*
- *la journée nationale d'action de Caritas contre la pauvreté le 24 avril 2010,*

invite le Conseil d'Etat

- *à présenter un rapport tous les 2 ans, décrivant l'ampleur et l'évolution de la pauvreté à Genève de manière à permettre une évaluation et un suivi des politiques mises en œuvre dans ce domaine;*
- *à mesurer l'évolution de l'endettement ainsi qu'à analyser les facteurs clés qui provoquent cette problématique à Genève;*
- *à évaluer l'impact de la pauvreté sur la qualité de la santé (incidence des maladies chroniques, augmentation des facteurs de risque, vulnérabilité accrue...) et sur l'espérance de vie notamment en développant les activités du « bus santé » par l'ajout d'un volet social, dans le questionnaire, par l'étude d'un échantillon représentatif de la population adulte du canton de Genève.*

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Dans sa séance du 22 mars 2012, le Grand Conseil a refusé le rapport du Conseil d'Etat sur la motion 1950 au motif qu'il ne répondait pas de manière satisfaisante aux deux invites portant :

- d'une part, sur la présentation tous les 2 ans d'un rapport décrivant l'ampleur et l'évolution de la pauvreté à Genève;
- d'autre part, sur l'évaluation de l'impact de la pauvreté sur la qualité de la santé et sur l'espérance de vie.

Dès lors, et afin de répondre aux invites de la motion, le Conseil d'Etat confie à la direction générale de l'action sociale (DGAS) du département de la solidarité et de l'emploi (DSE) le soin de rédiger un rapport en collaboration avec le Centre d'analyse territoriale des inégalités (CATI-GE) chargé d'analyser de manière large et systématique les inégalités dans le canton de Genève, ainsi que leur évolution. Le CATI-GE développe actuellement de nouveaux indicateurs liés à la santé.

Une première version de ce rapport sera présentée au Grand Conseil en décembre 2015. Le rapport fera l'objet d'une mise à jour tous les deux ans.

Le rapport devrait s'articuler autour d'une dizaine d'indicateurs, de façon à renseigner sur les tendances observables en matière d'évolution de la pauvreté et de la santé à Genève. Il devrait être fait, autant que possible, des liens entre ces différentes observations et des propositions quant à la coordination et au développement des politiques publiques concernées.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
Charles BEER